

DELIBERATION N° 86/09-15 - EMPRUNT CAECL DE 1 000 000 F POUR CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE ET TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, indique à l'Assemblée que la Commune après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Equipement des Collectivités Locales et des conditions générales des prêts de cet organisme, propose :

Pour compléter et achever le financement de la construction et l'aménagement du nouvel Hôtel de Ville ainsi que des travaux d'aménagement de la Place Ferri de Ludre, la commune de LUDRES contracte auprès de la Caisse d'Equipement des Collectivités Locales un emprunt de la somme de 1 000 000 F au taux révisable de 8,40 % dont le remboursement s'effectuera en 15 ans à partir du 25 Janvier 1988.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 22 voix pour et 3 abstentions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'Equipement des Collectivités Locales.